



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

ÉDITION SPÉCIALE N° 207

Mois de : DÉCEMBRE 2017

DATE DE PARUTION : 15 DÉCEMBRE 2017

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE ÉDITION SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 2017

<p>DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAYOTTE</p>	<p>SIGNÉ LE</p>	<p>NBRE DE PAGES</p>
<p>ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAYOTTE</p>	<p>15/12/2017</p>	<p>1</p>

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction régionale des finances publiques de Mayotte**

Le directeur régional des finances publiques de Mayotte

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 06 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Marc LELEU, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Mayotte ;

Vu l'arrêté du 14 février 2012 portant création de la direction régionale des finances publiques de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-14810/DRFIP du 1^{er} septembre 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Marc LELEU en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de Mayotte.

ARRÊTE :

Article 1^{er} - La direction régionale des finances publiques de Mayotte a décidé de modifier les horaires d'ouverture de la caisse située Avenue de la Préfecture à Mamoudzou.

A compter du 4 décembre 2017, les horaires d'ouverture de la caisse sont du lundi au vendredi de 7H30 à 10H30.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte et affiché dans les locaux des services de la Direction régionale des finances publiques de Mayotte.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques de Mayotte,



Jean-Marc LELEU